

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par
M. Gille

ARTICLE 20

À l'alinéa 50, après la référence :

« L. 8111-1 »,

insérer les mots :

« du chapitre I^{er} du titre I^{er} ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.